



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 2 mars 2010

Compte rendu affiché le : 10 mars 2010

Date de la convocation 17 février 2010

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 20

Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 31

En exercice : 31

Présents : 20

Votants : 22

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Tardy F

CCFL : Mrs Rousset L, Vincent G, Bruyas J F (2), Mme Grange M(2),

SIAHL: Mrs, Villard P, Bruyas J M, Bouchut R, Moralès P, Mme Larue M F,

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Guyot D (S), Rousset E (S), Villemagne G, Barcet A, Mme Flacher E,

Secrétaire de séance : Mr Bruyas J.M

Excusés : Mrs Boudier J P, Vivien G, Vocanson E, Lornage F, Louat R, Gros R, Gonon P, Séon M, Piot M

N°221 Objet : **Annulation des délibérations 209 et 210**

Monsieur le Président explique aux membres du comité syndical que c'est le syndicat de Chazelles /Lyon/Viricelles qui souhaite adhérer au SIMA Coise et transférer à ce dernier la compétence Assainissement non collectif et non les communes de Chazelles sur Lyon et Viricelles individuellement.

Monsieur le Président propose donc aux membres du comité syndical d'annuler les deux délibérations 209 et 210 prisent le 15 décembre 2009, qui autorisaient l'adhésion des deux communes et qui validaient la modification des statuts du SIMA Coise Furan.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent d'annuler ces deux délibérations.

Ont signés au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 2 mars 2010

Le Président

Jean Yves Charbonnier